



## Succesions d'un oncle ( demi frere a mon grand pere )

Par **Ninoush19**, le **01/05/2015** à **08:31**

Bonjour,

j'ai quelques que questions en espérant qu'on pourrait m'aider.

l'oncle de mon père, ( qui a élevé mon père d'ailleurs ) est décédé en 2007, cet oncle en question est le demi frère a mon 'vrai' grand père . Qui est aussi décédé.

Donc l'oncle de mon père qui ne vivait pas en France , possédait des comptes bancaire en ici. Dans sont pays de résidence la succession a été faite, ces 'vrai' frères et sœurs on hérités alors qu'ils ne ce connaissent même pas bref.

Pour les comptes français, il y a t'il possibilité de récupéré l'argent , ou s'avoir s'il a fait un testament en France ( chose que je doute car il venait très souvent chez nous mais sortait pratiquement qu'avec nous,son pays est hors U-E et il n'y a pas eu de testament là bas ).

En France l'acte de décès n'a pas été transmis aux banques, ma question est, est ce trop tard pour donner l'acte de décès ? et les héritiers seront encore ces 'vrai' frères et sœurs ?

Merci de vos réponses [smile3]